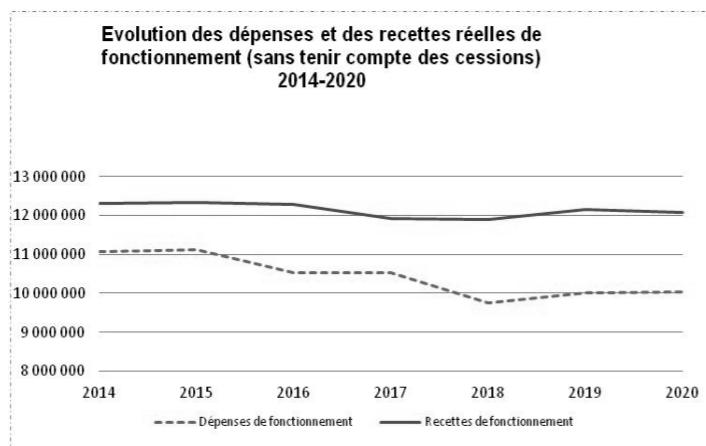


D'autres investissements sont en phase d'étude et devraient débiter à partir de 2022 :

- l'extension et doublement de la superficie de l'école municipale de musique ;
- l'extension de la scène de l'Espace Culturel Lionel Boutrouche ;
- la construction d'une médiathèque/ludothèque ;
- la réfection totale des voiries de la zone d'activités d'Ingré - Saint Jean de la Ruelle ;
- la création d'un nouveau city-stade ;
- la création d'un terrain de grand jeu ouvert à tous.



Malgré les contraintes financières qui pèsent sur notre commune, la municipalité a fait le choix de poursuivre et d'accroître ses investissements dans le respect des engagements pris en mars 2020.



Ouverture des services municipaux

Les services municipaux restent ouverts. Il convient néanmoins de privilégier les contacts téléphoniques ou par e-mails.

Accueil Unique : pendant toute la période du couvre-feu les horaires d'ouverture sont adaptés.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Jeudi : 8h30 – 17h30

Le samedi des semaines paires : 9h00 – 12h00

Bibliothèque Municipale : reprise des horaires habituels.

Lundi 15h à 18h30 / mardi et vendredi de 15h à 19h / mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h30

jeudi : fermée / samedi de 9h30 à 12h30

École Municipale de musique : les horaires des cours sont adaptés pour respecter le couvre-feu. Une information personnalisée est transmise aux élèves.

Depuis le 20 mars, nouveaux horaires de couvre-feu : 19h à 6h.

Interdiction de sortie et de déplacement sans attestation dérogatoire.



Port du masque

Le virus circulant toujours de manière active dans le département, la Préfète du Loiret, après avis de l'Agence Régionale de Santé, a décidé de reconduire par arrêté préfectoral le port du masque obligatoire sur l'ensemble du territoire des 22 communes de la métropole d'Orléans.

Le masque doit être porté dans l'espace public et les lieux ouverts au public, par les personnes âgées de plus de 11 ans.

Le non-respect de cette obligation expose à une amende de 135 € et en cas de récidive, à une amende majorée de 375 €.

L'arrêté est disponible sur le site de la préfecture du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actualites/COVID-19/Decrets-arretes>



Budget primitif - Avril 2021

Directeur de la Publication : Christian DUMAS, Maire d'Ingré - **Coordination** : Anne LE BIHAN, Directrice de Cabinet

Conception/Mise en page : Stéphanie LAUDAT-BONGRAND - **Impression** : Mairie d'Ingré - Tirage 4 200 exemplaires

Dépôt légal à parution : Mairie d'Ingré - 45140 INGRÉ - Tél. : 02 38 22 85 22 - Site : www.ingre.fr

INGRÉ CONTACT

Budget primitif
AVRIL 2021

Ville d'
Ingré



www.ingre.fr // Ville d'Ingré



Chères Ingréennes,
Chers Ingréens,

Depuis maintenant une année, nous subissons toutes et tous les contraintes liées à la crise sanitaire.

Les manifestations conviviales, culturelles et sportives ont été mises en sommeil dans le respect des protocoles sanitaires visant à limiter les regroupements.

Ces évènements impactent profondément notre vie sociale et je sais le désarroi de nombreux Ingréennes et Ingréens qui, depuis plusieurs mois, ne sortent que très peu et je pense notamment aux séniors, dont certains vivent seuls.

Je pense aussi à certains commerçants qui ont été contraints à cesser leur activité.

Enfin et surtout, je pense à celles et ceux qui ont été ou qui sont touchés par la maladie.

Face à cette pandémie les mesures de protection sont plus que jamais nécessaires et je remercie les Ingréennes et les Ingréens pour leur civisme et leur sens de la responsabilité.

Il apparaît par ailleurs que la vaccination est un moyen de nous protéger tout en protégeant les autres.

Dès le démarrage de la vaccination, j'ai proposé au Préfet de la Région Centre-Val de Loire et à l'Agence Régionale de la Santé d'organiser à Ingré un centre de vaccination, eu égard aux grandes difficultés pour nos séniors en particulier, d'obtenir un rendez-vous ; cette proposition n'a pas été retenue.

Pour autant, les médecins salariés du centre municipal de santé apportent leur aide au centre de vaccination de Fleury les Aubrais.

Dans le même temps, nous mettons à disposition des agents municipaux pour contribuer à la partie administrative.

Désormais les médecins généralistes, comme ceux du centre municipal de santé, peuvent procéder à la vaccination des séniors mais aussi des personnes de 50 à 74 ans selon certains critères médicaux.

Cependant, nous rencontrons des difficultés liées au faible nombre de doses des vaccins disponibles.

Dans l'attente d'une couverture vaccinale suffisante, il nous faut demeurer prudents et vigilants en continuant à observer les gestes barrières.

C'est pour ces raisons que les réunions publiques et de présentation de certains projets du budget primitif n'ont pu avoir lieu. Cet Ingré Contact spécial budget vous permettra de prendre connaissance du budget 2021 et des réalisations à venir.

Dans ces moments difficiles, je me tiens avec les élus et les services municipaux à votre disposition.

Nous connaissons des jours meilleurs j'en suis persuadé.

Bien à vous
Christian Dumas

Votre Maire
Christian DUMAS

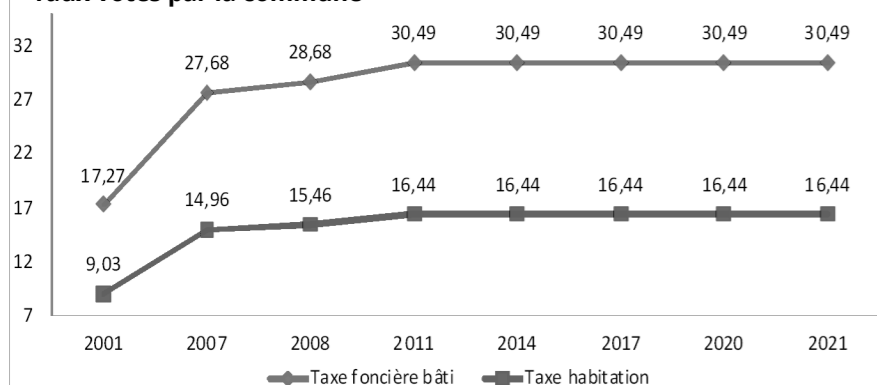

BUDGET

LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le rapport annuel du trésorier payeur général sur la situation financière de la commune a été présenté et débattu en conseil municipal. La présentation publique de ce rapport, de même que celle du budget primitif, n'a pu se tenir du fait de la crise sanitaire qui ne permet pas de se regrouper comme nous le faisons depuis 2008.

Dans son rapport le trésorier souligne que « la situation financière positive de la commune se confirme et facilite ainsi le choix des élus pour les investissements futurs ».

Taux votés par la commune



Le budget primitif 2021 s'inscrit dans le respect des engagements pris en mars 2020, notamment :

- stabilité des taux de fiscalité locale ;
- poursuite du désendettement ;
- absence de recours à l'emprunt ;
- maintien du haut niveau du service public et modernisation des services ;
- maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- respect de l'environnement et de la biodiversité ;
- lancement de gros investissements.

Un budget maîtrisé et ambitieux

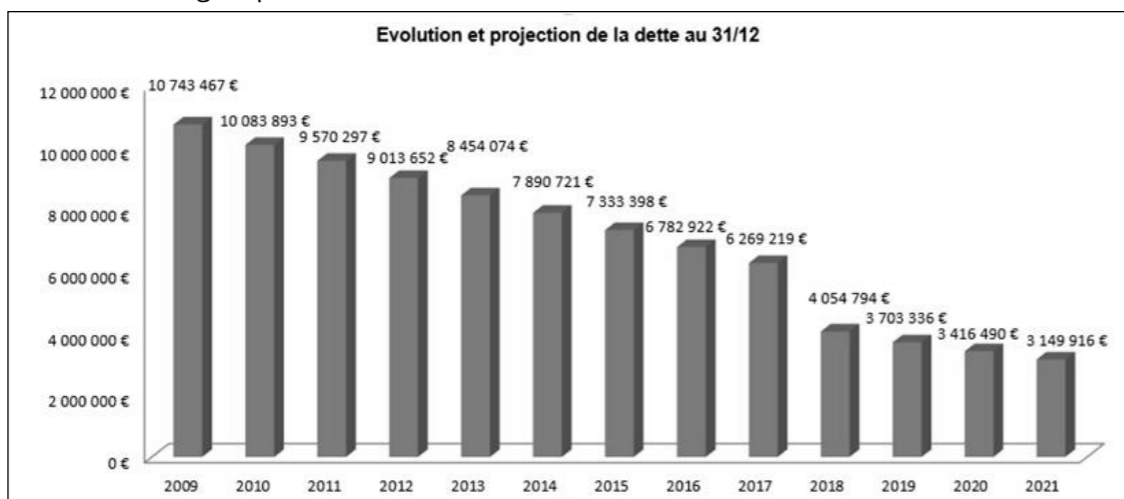
Ce budget a été construit dans un contexte économique et financier difficile du fait des incidences de la crise sanitaire qui ont particulièrement impacté les finances municipales (augmentation des dépenses pour respecter les protocoles sanitaires, diminution des recettes du fait du confinement...).

Le budget primitif 2021 s'élève à 18 043 958,11€ en fonctionnement et 10 008 914,34€ en investissement.

Ce budget se concrétise par :

- une stabilité fiscale avec le maintien des taux de fiscalité locale depuis 2011, malgré une baisse importante de dotations de l'État ;
- le maintien du prix du m³ d'eau avec la volonté d'obtenir de la métropole une diminution, de même que la possibilité de mensualiser la facture ;
- la poursuite du désendettement qui s'élève à 3,1 millions d'euros contre près de 11 millions d'euros en 2009. La commune n'empruntera pas en 2021 pour la 13^{ème} année consécutive ;
- le maintien d'une capacité d'autofinancement élevée et d'une trésorerie positive, ce qui nous permet d'investir sans emprunter ;
- le maintien du soutien logistique, humain et financier au secteur associatif ;

Evolution et projection de la dette au 31/12



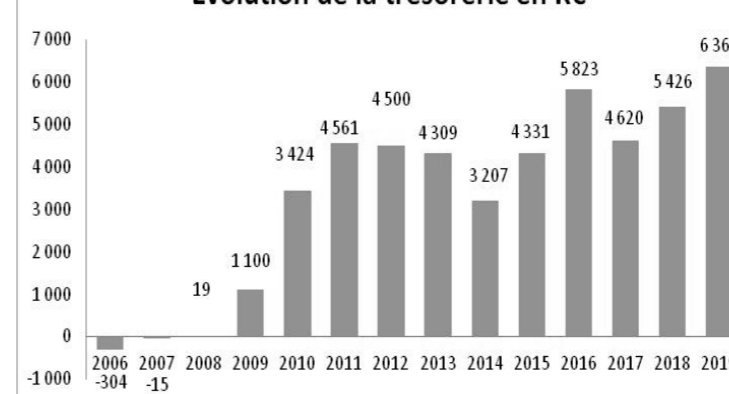
- une attention particulière à l'école avec des réfections de locaux, la poursuite de mises à disposition de matériel informatique, la gratuité des fournitures scolaires ;
- la poursuite de toutes les prestations municipales avec cette année la mise en place d'une aide financière destinée aux étudiants et apprentis post bac (demande à déposer avant le 30 juin 2021).

Néanmoins, l'année 2021 sera sans nul doute marquée par la crise sanitaire qui a et aura des répercussions sur le niveau des recettes de la commune.

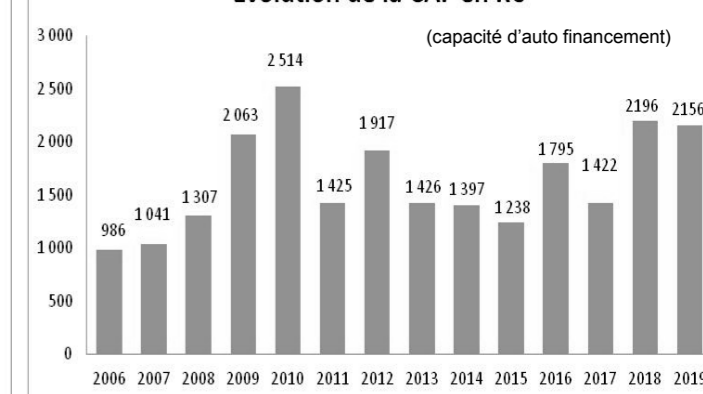
Les dotations de l'État sont depuis plusieurs années en baisse régulière. Pour mémoire, la dotation globale de fonctionnement (qui est une somme attribuée par l'État à chaque commune) était de 702 995€ en 2014, elle est aujourd'hui de 0 alors que, dans le même temps les charges qui pèsent sur les collectivités locales augmentent.

Ces éléments traduisent une réelle inquiétude d'autant que la suppression de la taxe d'habitation en 2023 aura à terme des conséquences fortes même si on peut se satisfaire d'une telle suppression pour le pouvoir d'achat des ménages.

Evolution de la trésorerie en K€



Evolution de la CAF en K€



Un programme d'investissements important.

En 2021, la ville poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissements.

De nombreux travaux seront réalisés, notamment :

- la réfection et l'aménagement d'une partie de la cour de l'école primaire Victor Hugo ;
- l'installation de jeux extérieurs pour tous les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans, y compris les enfants en situation de handicap ;
- l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité des équipements sportifs de Bel Air ;
- l'achèvement du troisième court de tennis couvert et des deux courts de padel ;
- l'acquisition de réserves foncières en perspective de l'installation d'un maraîcher bio ;
- des travaux d'isolation des bâtiments municipaux permettant d'améliorer la performance énergétique ;
- la réhabilitation de la salle Guy Durand permettant la célébration des mariages ;
- de nombreux travaux dans les écoles ;
- la poursuite de la renaturation des mares et du bois de l'Azin ;
- l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection ;
- la réfection de la rue des Nouettes avec changement de la canalisation d'eau potable ;
- la réfection de la partie routière du chemin de Changelin ;
- la poursuite de la réfection de la Route Nationale (RD2057) ;
- la réfection d'un chemin rural et la plantation de 100 arbres ;
- l'achèvement de l'extension du cimetière municipal ;
- La réalisation d'une piste cyclable route d'Orléans ;
- Le changement de la canalisation d'eau potable rue du Coin Rond.